

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018030010	14/05/2018

Référence de la décision : A/FB/2018-05-088

**Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de SNCF Mobilités
Campus Traction de Tours :**

A été autorisé, à la demande de SNCF Mobilités Campus Traction de Tours, le renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable jusqu'au 14 mai 2023.